

Actions de l'inspection des installations classées

Commission de suivi du site SANOFI CHIMIE Vertolaye

Réunion du 18 décembre 2019



Les contrôles sur site

- Une inspection sur risques accidentels
- Une inspection sur risques chroniques

Les contrôles sur site

Inspections risques accidentels (1 sur 2)

- Inspection ateliers 365 et 369
- Inspection Équipements Sous Pression (ESP)

- **Pas de remarque importante sur l'exploitation des ateliers 365 et 369**
 - **Contrôle non annoncé dans l'ordre du jour de l'inspection**
 - **Effectif normal (encadrement non réduit suite absence comme le 20/11/2015 : erreur de chargement d'un réacteur)**
 - **Préciser, dans une feuille de travail, le but du test d'une soupape**
 - **Absence de marquage ATEX autour de 2 bouteilles d'hydrogène**

Les contrôles sur site

Inspections risques accidentels (2 sur 2)

- Inspection ateliers 365 et 369
- Inspection Équipements Sous Pression (ESP)
- **Nette amélioration de la gestion des équipements sous pression**
 - **État satisfaisant des équipements – bon suivi des équipements et bonne tenue des documents**
 - **liste des ESP incomplète (date des prochains contrôles) – registre d'un ESP incomplet – absence de suivi d'un ESP**
 - **Sur un groupe de réfrigération à l'ammoniac ; inétanchéité d'un calorifuge et condensation donnant des gouttes d'eau sur une vanne d'isolement automatique**
 - **Veiller à maintenir les compétences, y compris après la fin de la remise à niveau du suivi des ESP**
- **La détection des fuites de gaz dans la chaufferie apparaît correcte (plusieurs détecteurs en des points opportuns).**

Les contrôles sur site

Inspection risques chroniques 2019

- examen par sondage, des **mesures de rejets de COV** effectuées suite à l'arrêté préfectoral de **mise en demeure** n° 18/01350 du 22 août 2018
- Les rejets de COV relatifs à des fabrications effectuées depuis juillet 2018 ont fait l'objet de mesures – levée de la mise en demeure faite par lettre Préfecture du 31 juillet 2019
- Projet de collecte des COV avance bien : qualification annoncée pour fin 2019 et raccordement du 1^{er} atelier en début 2020 puis de la plupart des autres ateliers courant 2020
- 2020 permettra l'engagement d'une forte réduction des rejets de COV de ce site, 1^{er} émetteur national de dichloro-méthane

Révision de l'étude de dangers

1 sur 3

Révision établie le 5 juillet 2019

- **Réalisation d'une analyse approfondie des risques couvrant l'ensemble des ateliers et activités du site**
- **Elle a permis d'identifier de nombreuses actions d'amélioration de la sécurité du site ; elle s'inscrit très bien dans la démarche d'amélioration permanente de la maîtrise des risques d'accidents majeurs**

Révision de l'étude de dangers

2 sur 3

- **Examen préliminaire par l'inspection des ICPE**
 - Des potentiels de dangers sur des distances importantes nécessitent d'être réduits autant que possible – exemple mélange d'eau de javel et d'acide.
 - L'exposé de l'analyse des accidents/incidents survenus sur le site mérite des compléments, notamment en mentionnant davantage les résultats des analyses approfondies effectuées sur les événements les plus marquants.
 - La maîtrise des risques de mélanges incompatibles avec l'eau doit être exposée de façon plus exhaustive.
 - Les dispositifs de traitements des rejets ou fuites de gaz toxiques ne sont pas similaires selon les gaz ; les différences adoptées méritent d'être justifiées (exemple pas de liaison vers une colonne d'abattage pour le dépotage d'HCl comme fait pour HF et NH₃).

Révision de l'étude de dangers

3 sur 3

- **Examen préliminaire par l'inspection des ICPE (suite et fin)**
 - L'exposé de la justification du niveau de confiance attribué à certaines actions humaines pour la maîtrise des risques mérite des précisions complémentaires.
 - Il faut mentionner les dispositions prises pour garantir le bon état des tuyauteries de transfert de matières dangereuses qui ne sont pas utilisées en permanence.
 - Il faut analyser les risques d'épandage d'une citerne routière sur le site, y compris au niveau de l'entrée principale (risque d'écoulement jusque vers la RD906).

REX PRELIMINAIRE LUBRIZOL

1 sur 2

- **Suite à accident LUBRIZOL Rouen du 26 septembre : instruction du Gouvernement du 2 octobre et lettre du Préfet de région aux sites seveso Haut et bas**

REX PRELIMINAIRE LUBRIZOL

2 sur 2

Réponse SANOFI :

- La révision de l'étude de dangers en 2019 va induire un plan d'investissement important.
- Le site dispose de moyens humains et matériels importants pour prévenir le risque d'accident, détecter les fuites (gaz toxiques , explosimètres ainsi que débuts d'incendie) et engager rapidement les actions nécessaires (activation cellule de crise en quelques minutes, au moins 3 pompiers en permanence sur le site).
- Le personnel est entraîné (multiples formations et exercices – un exercice hors heures ouvrées fait en octobre).
- L'état des stocks par zone de stockage peut être établi rapidement – possibilité de l'obtenir depuis l'extérieur du site en cours de définition.

Dépollution de terrains hors site

- **SANOFI a effectué des études très approfondies de pollutions du passé sur 2 parcelles de terrain hors site (une au Nord du site le long du rû se jetant dans le Vertolaye et l'ancien terrain d'exercice des pompiers en bordure de la Dore) pour définir une solution optimale de dépollution.**
- **Suite à un examen approfondi par l'Inspection du plan de gestion de la pollution de ces 2 parcelles, la solution proposée par SANOFI a été acceptée par 2 lettres préfectorales du 28 février 2019 (une pour chaque parcelle).**

Sécheresse

Réduction consommation d'eau

- La mise en service de **la thermofrigopompe** (similaire à une pompe à chaleur) **a permis une réduction importante des prélèvements d'eau** pour refroidissement des équipements de production.
- Selon arrêté préfectoral du 7 novembre 2018, SANOFI a établi un **plan d'utilisation rationnelle de l'eau en cas de crise hydrique**.
- L'application de ce plan a conduit notamment à:
 - Traitement de déchets hors site au lieu de leur distillation à Vertolaye
 - Report de certaines fabrications
 - Location d'un groupe froid pour réduire la consommation d'eau.

Autres actions de l'inspection

- Examen de la déclaration annuelle des rejets dans l'environnement et des déchets produits sur le site
- Examen des résultats de la surveillance des rejets d'effluents liquides et des eaux souterraines du site
 - Très bons résultats pour les rejets d'eau en sortie de station de traitement

Merci de votre attention